

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 04-2024

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 13 mai 2024 à 20 heures, à l'Édifice P.-Benoit, situé au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme l'agrandissement du bâtiment complémentaire situé au 880, chemin du Roy sur le lot 3 927 382. À la suite de l'agrandissement du bâtiment, celui-ci aura superficie totale de 104.82 m², alors que selon le tableau du paragraphe 4 de l'article 7.2.4 du règlement de zonage N°125-11, ce bâtiment ne peut excéder une superficie de 80 m².

Il est également indiqué au tableau du paragraphe 2 de l'article 7.2.2 du règlement de zonage N°125-11, que pour un terrain dont la superficie est de plus de 3000 m² la superficie de l'ensemble des bâtiments complémentaires ne doit pas excéder une superficie de 120 m², alors que la superficie de l'ensemble des bâtiments complémentaire sur le terrain sera de 144.26 m².

- Identification du site concerné : 880, chemin du Roy
Deschambault-Grondines, Québec

Lot : 3 927 382

Zone : A-217

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 24^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 avril 2024 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière